Ecole J. Rostand

Procès-verbal du conseil d'école du 13 novembre 2020

Directrice : Mme Caillat

Enseignants : Mmes Clément, Gueldry, Meluc, Le Liboux, Le Coz, Pacé, Taalbi, Tournesac, Bosco, Douasbin, Mak Po Pan, Chambre et M. Bouvet.

Parents élus : Mmes Adkins, Biencourt, Boudaoud, Combe, Da Silva, Dupriez, Hamas, Lugbull , Naveaux, Peixoto, Séné.

Mairie : Mme De Marcillac et M. Beauvoir

Remerciements à Mme De Marcillac et à la ville de Chatou qui a mis à la disposition de la Directrice un ordinateur avec caméra et webcam, permettant de participer et d'organiser des visioconférences. Merci à Mme Tournesac, qui a largement contribué à la création de cette classe virtuelle CNED.

A. <u>Organisation de l'école</u>

1. <u>Vote du règlement intérieur de l'école</u>

Il est voté à l'unanimité. Des précisions seront apportées sur une possible modification des horaires en cas de crise sanitaire. De plus, le paragraphe relatif au livret sera mis à jour en précisant la procédure pour le Livret Scolaire Unique numérique.

2. <u>Vote du règlement intérieur du conseil d'école</u>

Voté à l'unanimité

3. <u>Constat de rentrée</u> : 12 classes

CP 24 et 25 ; CP/CE1 15CP +6CE1 ; CE1 25 et 24 ; CE2 28 et 26 ; CE2/CM1 12 CE2+9CM1 ;
CM1 27 et 25 ; CM2 28 et 27

4. *<u>Covid 19</u>*

a.Le protocole sanitaire évolue en permanence, à consulter sur education.gouv.fr.

Les grands principes sont : Respect des gestes barrières, port du masque pour tous, Hygiène des mains, aération des locaux.

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre ou de symptômes évocateurs chez l'élève ou dans sa famille, les élèves positifs au SARS-COV2 , les cas contacts si cas dans la famille. Ils en informent la directrice de l'école.

Les règles de distanciation physique ne sont pas obligatoires si impossibles.

Les gestes barrières sont : tousser, éternuer dans son coude, dans un mouchoir, jeter son mouchoir à usage unique, éviter de se serrer les mains, éviter les embrassades.

Lavage des mains à l'arrivée, avant et après la récréation, avant le repas, après les toilettes, à l'arrivée à la maison.

Aération des locaux au moins 15mn toutes les 2 heures.

Limitation du brassage des élèves : récréations échelonnées par classe ou par niveau par conséquent pas de pause pour les enseignants par demi-journée.

Les arrivées échelonnées apparaissent comme plus ou moins satisfaisantes.

Nettoyage des sols et des tables 1fs/jour, nettoyage désinfectant des poignées de porte 2fs/jour, nettoyage et désinfection des tables après chaque service.

La mise à disposition d'objets collectifs est autorisée au sein d'une classe.

La mise en place des horaires échelonnés pose problème à certains parents. Mais ce système a été mis en place pour éviter les attroupements devant l'école. On peut constater une véritable amélioration à ce niveau.

Les masques transparents sont réservés aux enseignants qui ont un élève malentendant dans leur classe. Aucun élève n'est autorisé à ne pas porter de masque dans la journée hors des séances de sport ou à la cantine.

Il n'est pas souhaitable pour les enseignants et la mairie de mettre à disposition des élèves des sacs-poubelle pour que les élèves jettent leurs masques, car aucune prise en charge spéciale n'existe à l'école pour ces déchets qui pourraient être très contaminants.

b. Cas contact, cas confirmé

Pour l'élève cas contact à risque : Il lui faut rester à domicile, consulter un médecin. Retour à l'école 7 jours plus tard si pas de symptômes. C'est le médecin qui va conseiller les parents.

Pour l'élève présentant des symptômes évocateurs : Rester à la maison, consulter un médecin. Retour après 7 jours si disparition des symptômes, si l'élève revient avant 7 jours, les parents attestent avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit.

Pour l'élève cas confirmé : Les parents avertissent le directeur, le médecin décide du retour après au moins 7 jours d'isolement, la directrice avertit l'IEN.

Les élèves de la classe ne sont pas considérés comme cas contact. L'enseignant non plus. Il faut 3 cas confirmés dans la même classe pour que toute la classe soit considérée comme cas contact à risque.

5. <u>Informations sur le contenu des programmes scolaires</u>

Disponibles sur service-public.fr à « Programme scolaire à l'école primaire ».
Ainsi que sur le lien eduscol.education.fr/pid23199/programmes-ressources-et-evaluations.htlm

6. <u>Poids des cartables</u>

Les enseignants sont vigilants. Les parents peuvent aussi rappeler à leurs enfants qu'ils ne doivent pas tout emporter. Il n'est pas question de demander aux parents d'avoir accès aux manuels numériques. C'est un service payant et ce n'est pas dans l'esprit de l'école publique et gratuite. De plus, certains élèves ne disposent que d'un smartphone familial.

7. <u>Répartition des élèves en cas d'absence de l'enseignant</u>.

En réponse à une question de parents : Il n'est pas possible de répartir 28 élèves sur une autre classe de même niveau pour qu'ils ne perdent pas leur temps. Cela donnerait 42 élèves dans une classe en alternant 14 le matin et l'après-midi. Les enseignants présents n'ont pas à enseigner aux élèves d'une autre classe. Les élèves sont répartis sur toutes les classes des enseignants présents mais on ne peut pas les emmener à la piscine et on évite de les emmener au sport.

8. <u>Résultats des élections des parents d'élèves</u> du 9 octobre 2020

Taux de participation de 59% aux élections. Ce qui est satisfaisant. La FCPE a obtenu 7 sièges et la PEEP 5 sièges. Les 2 fédérations remercient les familles pour leur implication.

9. Coopérative de l'école

Reste 3568 euros au 31/08/2020. C'est une somme importante en raison de l'annulation des sorties prévues. Une réflexion est en cours sur les dépenses possibles.

B. Pédagogie

1. Evaluations nationales

Au CP, niveau satisfaisant, quelques élèves auront besoin de soutien. Tous les parents ont été reçus y compris au CP/CE1.
AU CE1, niveau satisfaisant, les résultats ont été communiqués aux parents, les parents des élèves en difficulté seront contactés pour un entretien téléphonique de préférence.
Dans le contexte actuel, les parents ne doivent pas hésiter à demander un entretien téléphonique pour faire le point avec l'enseignant.

2. APC

Sur le temps de la pause méridienne (durée : 30mn). C'est l'enseignant qui choisit les élèves, pas les parents ou l'enfant.

3. Continuité pédagogique

Lorsqu'un élève est absent, les parents viennent comme d'habitude chercher le matériel scolaire (livres et cahiers). Si cela n'est pas possible, un ami ou un voisin peut s'en charger. Puis les élèves reçoivent par mail, sur papier ou sur le blog « toute mon année.com » le travail à faire.
En cas de fermeture de classe, le travail sera donné par mail ou sur le blog déjà nommé. Dans ce cas, les parents auront un code d'accès. Certains parents disent apprécier beaucoup ce blog qui est utilisé par les enseignants qui font ce choix.

4. Enseignement de l'allemand

20 séances de octobre à mars soit 10 séances par classe avec Mme Lemoine, assistante d'allemand.

5. BCD

Actuellement, la BCD ne fonctionne pas en raison du protocole sanitaire.

C. Périscolaire

1. Etudes : effectifs, organisation

Certains parents s'inquiètent de voir que leurs enfants n'ont pas fait ou pas fini leurs devoirs à l'étude.

Mme De Marcillac rappelle que l'étude est surveillée et non dirigée avec un effectif maximum de 20 élèves. Il s'agit de mettre l'élève dans les meilleures conditions pour faire ses devoirs en l' accompagnant le mieux possible. L'étude dirigée est une mise au travail avec un accompagnement pédagogique spécifique.

Il est vivement conseillé de faire part à Florient, coordinateur du périscolaire, des problèmes rencontrés dès le lendemain.

2. Cantine : tarifs PAI

Le prix de revient d'un repas est de 9 euros. Il est facturé suivant le quotient familial.

Le tarif d'un repas pour un enfant qui apporte son panier repas en raison d'allergie alimentaire est compris entre 0,58 et 2,57 euros. Il faut prendre en compte les coûts de structure(surveillance, équipements, eau , électricité).

Les repères « petites, moyennes et grandes faims » ont été mis en place pour limiter le gaspillage et s'adapter à la faim des enfants.

3. Projet sans plastique

La ville de Chatou souhaite retirer totalement le plastique au sein de sa restauration collective.
Les bacs en plastiques qui servent à transporter les plats préparés à la cantine centrale seront remplacés progressivement par des bacs en inox qui sont plus sains mais beaucoup plus lourds.
Des tests sont en cours à la cuisine centrale et dans les écoles V. Hugo et Les Chardrottes.

D. Locaux et matériel

1. Plantation d'arbres dans la cour

En novembre, il est prévu la plantation de 7 arbres d'essences différentes, suite à la demande de Mme Gueldry au mois de juin pour avoir de l'ombre et un espace pour le cycle 2 plus ombragé.
A Noël ou en février, seront plantés 3 mûriers, 1 pin sylvestre, 2 sophoras et 2 merisiers.
L'école remercie vivement la mairie qui a alloué 1200 euros au titre des projets exceptionnels qui seront consacrés au projet jardin mis en oeuvre avec les élèves.
En septembre, un banc sera installé d'un banc tout autour de l'arbre dans la cour des grands.
Les parents et les enseignants remercient la mairie pour toutes ces plantations et cet aménagement de la cour.

2. Plan numérique

L'école a été raccordée à la fibre et tout fonctionne très bien.

ECOSOFT, la société chargée de gérer tous les soucis informatiques est très réactive et efficace.

Nous avons reçu 3 VPI. Toutes les classes sont maintenant équipées. Une nouvelle mallette de 10 ordinateurs portables sera livrée en 2021.

Elisabeth Caillat

Directrice